



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

**Procédure adaptée lancée en application de l'article R2123-1
du code de la commande publique
faisant suite à une consultation par appel d'offres infructueux**

BASEFUSCO à Lorient (56) Réhabilitation des bâtiments MUTEL et EPHREME

MARCHE DE TRAVAUX

REGLEMENT DE CONSULTATION Lot 08 - Plomberie Chauffage Ventilation

Remise des offres : Vendredi 10 octobre 2025 à 12h00

Vérifica

MANDATAIRE A LA MAITRISE D'OUVRAGE

SOMMAIRE

ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE.....	2
ARTICLE 1 OBJET DE LA CONSULTATION	2
1.1. ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE	2
1.2. OBJET DU MARCHÉ.....	2
1.3. PROCEDURE DE PASSATION.....	2
1.4. DUREE DU MARCHÉ.....	2
1.5. DECOMPOSITION EN LOTS ET EN MACRO LOTS	3
1.6. PSE OBLIGATOIRES	3
1.7. VARIANTES NON IMPOSEES.....	3
1.8. FORME DU MARCHÉ	4
1.9. DECOMPOSITION EN TRANCHES	4
ARTICLE 2 ETENDUE DE LA CONSULTATION	4
2.1. ETENDUE DE LA CONSULTATION	4
2.2. MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	4
2.3. TYPE DE CO-CONTRACTANTS	4
2.4. MEMOIRE TECHNIQUE	5
2.5. CONDITIONS D'EXECUTION	5
ARTICLE 3 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	6
ARTICLE 4 PRESENTATION DES PROPOSITIONS	6
4.1. DOCUMENTS A REMETTRE	6
4.2. REGLES DE PRESENTATION DES DOSSIERS	9
5.1 - LA VISITE DU SITE EST OBLIGATOIRE POUR LES LOTS.....	9
ARTICLE 5 DEMATERIALISATION DE LA PROCEDURE	10
5.1. CONSTITUTION, REMISE ET TRAITEMENT DES PLIS DEMATERIALISES	10
5.2. FORMAT DES FICHIERS	10
ARTICLE 6 JUGEMENT DES PROPOSITIONS.....	11
6.1. CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ :.....	11
6.2. VALEUR TECHNIQUE DES PRESTATIONS (PONDERATION 40%) NOTE SUR 40.....	11
6.3. CRITERE PRIX (PONDERATION 60%).....	12
6.4. DOCUMENTS A PRODUIRE PAR L'ATTRIBUTAIRE.....	13
ARTICLE 7 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	14
ARTICLE 8 CONDITIONS DE DELAI ET DE REMISE DES OFFRES.....	14
8.1. OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION	14
8.2. MODALITE DE REMISE DES OFFRES.....	14
8.3. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES.....	14
ARTICLE 9 RECOURS ET LITIGES	14

ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

Le Ministère des Armées / Secrétariat Général pour l'Administration / Direction Centrale du Service 'Infrastructure de la Défense / Établissement du Service d'Infrastructure de la Défense de Brest a confié un mandat de maîtrise d'ouvrage à la société VERIFICA pour la gestion administrative, financière, comptable et toute autre prestation nécessaire pour l'accomplissement de la Réhabilitation des bâtiments MUTEL et EPHREME situés sur la BASEFUSCO à Lanester.

ARTICLE 1 OBJET DE LA CONSULTATION

1.1. Organisation de la Maîtrise d'Ouvrage

Maîtrise d'ouvrage :

Le Ministère des Armées

Secrétariat Général pour l'Administration - Direction Centrale du Service 'Infrastructure de la Défense
Établissement du Service d'Infrastructure de la Défense de Brest

Mandataire à la Maîtrise d'Ouvrage :

VERIFICA

2 impasse Le Mintier

44100 NANTES

1.2. Objet du marché

Le présent marché a pour objet la restructuration des bâtiments MUTEL et EPHREME situés sur la BASEFUSCO à Lanester. Ces bâtiments représentent une surface :

A construire de 335 m²

A restructurer de 9 260 m²

La description des prestations et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

RELANCE POUR LE LOT PLOMBERIE- CHAUFFAGE - VENTILATION par MAPA

1.3. Procédure de passation

La présente consultation est une Procédure adaptée lancée en application aux l'articles R2123-1 du code de la commande publique faisant suite à une consultation par appel d'offres

1.4. Durée du marché

La durée globale du marché est de 37 mois intégrant les périodes annuelles de congés payés, y compris période de préparation de 4 semaines à compter de la date fixée par l'ordre de service de démarrage des travaux notifié par la Maîtrise d'œuvre.

Le planning est subdivisé comme suit suivant planning détaillé ci joint :

Bâtiment MUTEL : OS : septembre 2025 -

- Phase 1 : durée : 11 mois y compris congés et préparation de chantier – livraison juillet 2026

- Phase 2 : durée : 12 mois y compris congés et préparation de chantier – livraison juillet 2027

Bâtiment EPHREME :

- 14 mois y compris congés et préparation de chantier – livraison juillet 2028

Le calendrier prévisionnel d'exécution est fourni dans le dossier de consultation et est une pièce contractuelle du marché.

1.5. Décomposition en lots et en macro lots

Les travaux font l'objet des lots désignés ci-après

LOT	Désignation
Lot 01	ECHAFAUDAGE
Lot 02	DÉSAMIANTAGE
	CURAGE - DÉMOLITIONS
Lot 03	GROS OEUVRE
	CHARPENTE BOIS
	ETANCHEITE
	MENUISERIES EXT
	SERRURERIE
	BARDAGES
	RAVALEMENTS
Lot 04	MENUISERIES INTERIEURES-
	CLOISONS - DOUBLAGES
	FAUX PLAFONDS
Lot 05	REVÊTEMENT DE SOLS- FAÏENCES
	PEINTURE
Lot 06	NETTOYAGE
Lot 07	ÉLECTRICITÉ
	Panneaux photovoltaïques
Lot 08	PLOMBERIE
	CHAUFFAGE - VENTILATION

Les lots 01 – 04 sont relancés par appel d'offres.

1.6. PSE obligatoires

Variante 1 : remplacement verrière centrale
 Variante 2 : remplacement de la totalité des portes des chambres
 Variante 3 : boîtes à clés des chambres
 Variante 4 : réfection sols carrelage des chambres
 Variante 5 : liseuse tête de lit

Lot 3 – Lot 4 et lot 7
 Lot 4
 Lot 4
 Lot 5
 Lot 7

1.7. Variantes non imposées

Les variantes ne sont pas autorisées.

1.8. Forme du marché

Le marché est un marché à prix forfaitaire.

1.9. Décomposition en tranches

Art 1.4 du présent RC et suivant planning joint à la consultation

ARTICLE 2 ETENDUE DE LA CONSULTATION

2.1. Etendue de la consultation

Le marché se réfère aux stipulations du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Travaux (CCAG-Travaux) selon l'arrêté de 2021.

2.2. Modifications de détail au dossier de consultation

La maîtrise d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des propositions, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des propositions est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les candidats devront faire parvenir leurs questions ou demandes de renseignements complémentaires sur la plateforme PLACE 10 jours avant la date limite fixée pour la remise de offres.

2.3. Type de co-contractants

Les entreprises candidates se présentent soit individuellement, soit en groupement.

La forme du groupement sera précisée par les candidats sur l'acte d'engagement ainsi que le nom de l'entreprise mandataire. Ces indications devront être cohérentes avec les informations contenues dans la lettre de candidature. Le mandataire pourra signer, seul, les candidatures et les offres, s'il joint à la candidature du groupement les habilitations nécessaires pour représenter l'ensemble des co-traitants au stade de la passation du marché. Il sera solidaire du groupement et de ses co-traitants pour ses obligations contractuelles à l'égard du maître d'ouvrage en ce qui concerne l'exécution de son marché.

En cas de groupement, tous les justificatifs demandés à l'article 4.2 dossier 2 du RC seront à fournir par chacun des membres du groupement ou par le mandataire dûment habilité.

L'offre devra indiquer également tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle précisera les montants, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui exécuteront la ou les prestations à la place du titulaire, sauf lorsque le montant sera inférieur à 600 Euros T.T.C. Les sous-traitants devront présenter les qualifications identiques au mandataire pour la partie exécutée faute de quoi la demande pourra être rejetée. En cas de sous-traitance du marché, le titulaire demeure personnellement responsable de l'exécution de toutes les obligations résultant de celui-ci conformément à l'article L.2193-3 du code de la commande publique.

Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché, chaque lot étant considéré comme un marché distinct.

Il est interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements

- en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.4. Mémoire technique

Le candidat produira à l'appui de son offre un mémoire technique de 15 pages maximum qui permettra au pouvoir adjudicateur d'apprécier la valeur technique de l'offre du candidat constituée selon les dispositions du cahier des charges ; il pourra être complété des éléments que le candidat jugera utile de joindre afin de démontrer ladite valeur technique.

Ce mémoire devra notamment préciser :

- Moyens humains et matériels et insertion économique
- Mode opératoire
- Délai d'exécution
- Appréhension des nuisances de chantier et dispositif pour accéder à la BASEFUSCO
- Gestion des déchets et de la sécurité

L'absence de ce mémoire rendra l'offre du candidat incomplète : elle sera rendue irrégulière

2.5. Conditions d'exécution

En application de l'article L2112-2 du code de la commande publique, le marché doit intégrer à minima les heures d'insertion sociale obligatoires dans le cadre de son exécution, à savoir un volume par lot de :

LOT	Désignation	HEURES D'INSERTION		
		MUTEL	EPHREME	TOTAL
Lot 01	ECHAFAUDAGE	105	50	155
Lot 02	DÉSAMIANTAGE CURAGE - DÉMOLITIONS	1295	735	2030
Lot 03	GROS OEUVRE CHARPENTE BOIS - ETANCHEITE - MENUISERIES EXT - SERRURERIE - BARDAGES - RAVALEMENTS	2100	1435	3535
Lot 04	MENUISERIES INTERIEURES- CLOISONS DOUBLAGES FAUX PLAFONDS	1400	525	1925
Lot 05	REVÊTEMENT DE SOLS- FAÏENCES - PEINTURE	735	420	1155
Lot 06	NETTOYAGE	60	35	95
Lot 07	ÉLECTRICITÉ Panneaux photovoltaïques	665	315	980
Lot 08	PLOMBERIE - CHAUFFAGE VENTILATION	260	265	525
		6620	3780	10400

Ce dispositif consiste à réserver, dans le cadre de l'exécution du marché, une partie du temps de travail nécessaire à la réalisation de la prestation au bénéfice de publics prioritaires rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Dans ce cadre, l'entreprise choisie, quelle qu'elle soit, s'engage à réaliser une action d'insertion en vue de l'accès ou du retour à l'emploi de ces publics.

Pour toute information qui leur serait utile, les candidats peuvent contacter le facilitateur de clauses sociales d'insertion de la Mission Locale –Réseaux pour l'emploi – Pays de Lorient, Geoffrey ARMENOULT:

- Par téléphone : 06 08 49 13 26
- Par mail : g.armenoult@mllorient.org/ clausessociales@mllorient.org

Les dispositions relatives à la clause d'insertion sont précisées dans la fiche Annexe « Insertion sociale » du cahier des clauses administratives particulières. Les conditions d'exécution sont précisées à l'acte d'engagement.

ARTICLE 3 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

- Règlement de la consultation
- Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et plans
- Acte d'engagement
- Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- CCTP – PLANS
- DPGF pour tous les lots
- Etudes de sols
- Diagnostic amiante avant travaux
- Diagnostic Plomb
- Plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé
- Rapport initial du contrôleur technique
- Attestations Visite pour les lots 01-02-03-04-05-07-08
- Plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (PGCSPS) sera remis lors du recadrage technique

ARTICLE 4 PRESENTATION DES PROPOSITIONS

4.1. Documents à remettre

Les entreprises auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Dossier 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les candidatures seront examinées afin de satisfaire à des niveaux correspondant à des marchés similaires. Le candidat pourra faire valoir des capacités techniques et professionnelles de d'autre opérateurs économiques. Dans ce cas il justifiera des capacités des de ces opérateurs économiques et apportera la preuve qu'il en dispose pour l'exécution du marché en fournissant un engagement écrit du ou des opérateurs.

Capacités professionnelles

Pour attester de leur capacité technique et professionnelle, l'acheteur exige des candidats qu'ils détiennent les certificats de qualification suivant les lots. **Tableau joint en annexe 3 à remplir**

CAPACITE PROFESSIONNELLE - A REMPLIR OBLIGATOIREMENT POUR CHAQUE LOT					
LOT	Désignation	Qualibat	ou nombre références similaires	ou 3 Références travaux par lot délivrés par les maîtres d'ouvrage ou maître d'œuvre correspondantes à des prestations de même nature et de même importance et de même nature portant sur la rénovation lourde datant de moins de 5 ans	Qualification RGE Obligatoire
Lot 01	ECHAFAUDAGE				
Lot 02	DÉSAMIANTAGE	A remplir - obligatoirement			
	CURAGE - DÉMOLITIONS	A remplir	3		
Lot 03	GROS OEUVRE	A remplir	3		
	CHARPENTE BOIS	A remplir	3		
	ETANCHEITE	A remplir	3		X
	MENUISERIES EXT	A remplir	3		X
	SERRURERIE	A remplir	3		
	BARDAGES	A remplir	3		X
	RAVALEMENTS	A remplir	3		
Lot 04	MENUISERIES INTERIEURES-	A remplir	3		
	CLOISONS - DOUBLAGES	A remplir	3		X
	FAUX PLAFONDS	A remplir	3		X
Lot 05	REVÊTEMENT DE SOLS- FAÏENCES	A remplir	3		
	PEINTURE	A remplir	3		
Lot 06	NETTOYAGE		3		
Lot 07	ÉLECTRICITÉ	Qualifelec électricité et panneaux photovoltaïque	3		X
	Panneaux photovoltaïques		3		
Lot 08	PLOMBERIE	installations thermiques - ventilation , désenfumage			
	CHAUFFAGE - VENTILATION	Plomberie sanitaire	3		X

Les mandataires ou co-traitants de chaque activité devront présenter obligatoirement les Qualibat ou 3 références et RGE.

Il peut s'agir de certificats de capacité délivrés par des organismes indépendants ou des moyens de preuve équivalents notamment des certificats de qualifications professionnelles ou de conformité. Il peut également s'agir de trois références travaux par lot délivrés par les maîtres d'ouvrage ou maître d'œuvre correspondantes à des prestations de même nature et de même importance portant sur la rénovation lourde datant de moins de 5 ans

L'offre sera rejetée en l'absence de documents prouvant la capacité de l'entreprise ou du groupement à réaliser les prestations sur lesquelles elle se positionne.

Dossier 2 : DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

- 1.1 La « lettre de candidature – habilitation du mandataire par ses cotraitants » dûment complétée, datée et signée - DC1 ou document de forme libre comportant les mêmes informations ;
- 1.2 **L'attestation sur l'honneur prévue aux articles R2142-3, R2142-4, R2143-3 et R2143-16 du code de la commande publique.**
Si le candidat fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire, ou d'une procédure étrangère équivalente, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet prouvant que le candidat est autorisé à poursuivre son activité au-delà de la durée du marché.

- 1.3 La « déclaration du candidat » dûment complétée - DC2. Le **Document Unique de Marché Européen (DUME)** sera pris en compte s'il est fourni à la place des DC1 et DC2.
- 1.3 En annexe au DC2, le candidat produira :
- Les effectifs moyens annuels du candidat en précisant l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
 - La preuve de la capacité du candidat, notamment par des certificats de qualification (OPQCB, Qualifélec, FNTP, CHIH...) en cours de validité (de moins d'un an) ou des références de travaux attestant de la compétence du candidat à réaliser les travaux des lots pour lesquels il se porte candidat (de moins de 5 ans) ;
 - Les agréments en cours de validité (de moins d'un an) nécessaires à l'exécution des travaux, le cas échéant ;
- 1.4 La copie des pouvoirs donnant délégation de signature au signataire des documents
- 1.5 **Attestation assurance RC**
- 1.6 **Attestation de visite du site suivant la liste des lots art 3 du RC**
- 1.7 **La certification Amiante pour le lot désamiantage**

Dans le cas d'un groupement, la lettre de candidature (DC1) sera remplie en un seul exemplaire et signée par tous les membres ; chaque membre fournira le DC2

En cas de candidature identique à plusieurs lots, un seul DC2 sera remis.

En cas de sous-traitance, le candidat devra joindre une déclaration de sous-traitance (DC4) **remplie et signée du candidat et du sous-traitant.**

Le DC4 sera accompagné des pièces équivalentes à celles exigées du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles et financières, ainsi que de ses compétences techniques à exécuter la mission.

Conformément à l'article R 2144-7 du code de la commande publique, l'acheteur demandera à l'attributaire pressenti de fournir avant la notification du marché public, la preuve que le soumissionnaire ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner. En l'absence de ces documents sous un délai de 8 jours après la demande, le soumissionnaire dont l'offre est classée immédiatement après sera sollicité pour produire ces mêmes documents.

Dossier 3 : OFFRES

- 2.1 L'acte d'engagement, complétés et signés par la personne habilitée et portant le cachet de l'entreprise qui constitue l'offre proprement dite
- 2.2 Une attestation d'acceptation du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) sans modification, datée, signée et tamponnée. Le Cahier des Clauses Administratives Particulières signé par la personne habilitée et portant le cachet de l'entreprise ;
- 2.3 Une attestation d'acceptation du CCAP et du CCTP Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) relative au lot auquel le candidat répond ainsi que les documents annexés à ce lot et le dossier plans
- 2.4 Le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire fourni lors de la consultation sous **format Excel**
- 2.5 Le mémoire technique
- 2.6 **Les fiches des matériaux envisagés**
- 2.7 L'attestation sur l'honneur que le candidat n'entre pas le cas d'interdictions de soumissionner
- 2.8 Le certificat de visite

NOTA : La DPGF n'a pas de valeur contractuelle. Elle permet d'identifier les prix unitaires et les quantités pour l'élaboration des états d'acompte ou situation de travaux. Les quantités qu'elle contient ne sont qu'indicatives, le prix du marché étant global et forfaitaire.

IMPORTANT :

Dans l'hypothèse où le candidat a fourni une attestation sur l'honneur justifiant qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales et que son offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, le marché ne pourra lui être attribué que s'il transmet au Pouvoir adjudicateur, dans un **délai de 10 jours calendaires** à compter de la date de réception du courrier lui précisant que son offre a été retenue, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents,

Si le candidat retenu ne peut produire ces certificats dans le délai mentionné ci-dessus, son offre est rejetée. La personne responsable du marché présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

4.2. Règles de présentation des dossiers

L'arborescence à respecter sera limitée à deux dossiers :

- 1 - La candidature
- 2 - L'offre

Par dossier la présentation sera la suivante :

- Numérotation du document
- Désignation du document
- Nom de la société

A titre d'exemple

1.1_ DC1_MARTILO

Ou

2.1_ Acte Engagement_ MARTILO

5.1 - La visite du site est obligatoire pour les lots

Pour des raisons de disponibilités, les dates de visites obligatoires ont été déterminées comme suit :

Les demandes de RDV seront à déposer auprès de l'ESID

Mr. Corvec mail : patrice.corvec@intradef.gouv.fr

Mr. Perronno mail : emmanuel.perronno@intradef.gouv.fr

Copie Vérifica : assistanteprojets@verifica.fr

La démarche :

Dépôt de la demande 5 jours ouvrés avant la date prévisible de visite conformément à la page 6 de l'annexe 1– Instruction permanente : « consignes BASEFUSCO »

Préciser la date et l'objet de la visite - Fournir la pièce d'identité – Voir dispositif spécifique pour personne étrangère - art 1.2.5 de l'annexe 1

Il ne sera plus autorisé de visite dans un délai de 6 jours avant la date limite de remise des offres.

ARTICLE 5 DEMATERIALISATION DE LA PROCEDURE

5.1. Constitution, remise et traitement des plis dématérialisés

Pour signer électroniquement son offre, le candidat doit avoir acquis au préalable un certificat électronique permettant la signature électronique de ses fichiers selon les dispositions réglementaires.

Obtenir ce certificat nécessite plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Si le candidat ne dispose pas de certificat électronique valable pour la réponse à un marché dématérialisé, il est impératif qu'il en fasse la demande à l'avance.

Il est également fortement recommandé au candidat de prendre ses dispositions de manière à ce que sa réponse électronique soit déposée dans les délais impartis.

Le dépôt électronique doit être obligatoirement réalisé et terminé avant la date mentionnée en page de garde. Les opérateurs économiques devront :

- D'une part, s'identifier (ce qui nécessite d'être inscrit au préalable sur [la plateforme de l'état PLACE](#)
- D'autre part, dans le cas où ils seraient retenus comme titulaires du marché, se procurer un certificat numérique conforme aux dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, accessible sur le site [legifrance.gouv.fr](#).

Nota 1 : Pour être informé des échanges avec l'acheteur, l'opérateur économique devra vérifier que l'adresse des échanges avec la plateforme soit accessible ou mise sur liste blanche pour passer les filtres des serveurs proxy en place dans les entreprises.

Nota 2 : Lorsque l'opérateur économique envoie son pli électronique signé, il reçoit en retour, un accusé de réception électronique de son dépôt. Tout pli électronique reçu après la date limite de dépôt ne sera pas admis. Il en sera de même pour une réponse incomplète.

Le certificat numérique permet de signer numériquement tous les documents transmis par voie électronique. Ainsi, la signature de leurs documents se fait de manière électronique, de préférence sur la Plateforme.

Les formats utilisés pour la transmission électronique ou l'envoi sur support électronique des offres doivent être choisis dans un format largement disponible : Word 2003, Excel 2003, PowerPoint 2003, PDF, JPG, zip ou équivalent, tous compatibles PC.

La date limite de remise des candidatures figure sur la page de garde

5.2. Format des fichiers

Le fichier contenant les éléments relatifs à l'offre devra être compressé au format .zip et nommé « xxx-xxx-xxx-offre.zip », xxx-xxx-xxx correspondant au numéro de siren de l'entreprise candidate.

Les documents contenus devront être présentés dans l'un des formats suivants :

- **Format Word (« .doc »)**
- **Format Acrobat (« .pdf »)**
- **Format Excel (« .xls »)**

Ces documents seront nommés « nom_fichier.extension » où :

- « **nom_fichier** » correspond au libellé du document - exemples : *memoire_technique, acte_d'engagement*. Les libellés ne devront contenir ni espace, ni accent.
- « **extension** » correspond au format utilisé – exemple : *.pdf, .doc, etc.*

ARTICLE 6 JUGEMENT DES PROPOSITIONS

6.1. Critères d'attribution du marché :

Les offres seront jugées au moyen des critères suivants :

- **Critère PRIX : Note de 0 à 10 (pondération 60%)**
- **Critère VALEUR TECHNIQUE : note de 0 à 10 (pondération 40%)**

6.2. Valeur technique des prestations (pondération 40%) Note sur 40

1) Moyens humains et matériels – Présentation de l'entreprise (sur 16 points) :

Indication du personnel affecté à l'opération faisant l'objet de la consultation.

- Organigramme et description de l'organisation de l'équipe avec des précisions sur l'encadrement, le temps de présence de cet encadrement : **4 points**
- Encadrement (nombre et qualification), Le chef de chantier devra disposer de 3 références équivalentes (CV à communiquer) - Cout et technicité équivalent. : **4 points**
- Personnel de chantier (nombre et qualification), : **4 points**
- Dispositif d'insertion économique suivant annexe 2 : **4 points**

Très satisfaisant, apporte une plus-value au projet	Note technique Nt = 4
Satisfaisant	Note technique Nt = 3
Moyennement satisfaisant, correspondant au minimum du CCTP	Note technique Nt = 2
Insuffisant	Note technique Nt = 1
Non conforme	Note technique Nt = 0

2) Mode opératoire sur 12 points) :

- Méthodologie adoptée par l'entreprise pour la réalisation des travaux exprimés dans le dossier de consultation. : **4 points**
Pour le Lot N° 3 : Gros œuvre- Charpente bois - Etanchéité - Menuiseries extérieures - fourniture du PIC
Pour tous les lots : Présentation d'échantillons – délais - gestion des stocks et livraisons – emplacement base vie
- Fiches techniques des matériaux mis en place : **4 points**
- Organisation du chantier en fonction des contraintes du site – Gestion de la sécurité et accès au site suivant les consignes de la BASEFUSCO annexe 1 : **4 points**

Très satisfaisant, apporte une plus-value au projet	Note technique Nt = 4
Satisfaisant	Note technique Nt = 3
Moyennement satisfaisant, correspondant au minimum du CCTP	Note technique Nt = 2

Insuffisant
Non conforme

Note technique Nt = 1
Note technique Nt = 0

3) Délai d'exécution (sur 8 points) :

Programme d'exécution des travaux indiquant la durée prévisionnelle d'exécution des travaux par phase et par bâtiment. Préciser par ouvrage le nombre de personnes en respectant la décomposition du planning joint à la consultation : **4 points**

Délais d'exécution par tâche, et nombre d'intervenants par tâche : **4 points**

Très satisfaisant, apporte une plus-value au projet	Note technique Nt = 4
Satisfaisant	Note technique Nt = 3
Moyennement satisfaisant, correspondant au minimum du CCTP	Note technique Nt = 2
Insuffisant	Note technique Nt = 1
Non conforme	Note technique Nt = 0

4) Appréhension des nuisances de chantier pour les usagers du site : 2 points

Méthodologie à développer : gestion du chantier en site occupé – cheminement - livraisons – maîtrise du bruit.

Très satisfaisant, apporte une plus-value au projet	Note technique Nt = 2
Moyennement satisfaisant, correspondant au minimum du CCTP	Note technique Nt = 1
Non conforme	Note technique Nt = 0

5) Gestion des déchets et de la sécurité : 2 points

Préciser les modes et les filières de valorisation (lieu de traitement), tri, évacuation et suivi d'élimination des déchets

Très satisfaisant, apporte une plus-value au projet	Note technique Nt = 2
Moyennement satisfaisant, correspondant au minimum du CCTP	Note technique Nt = 1
Non conforme	Note technique Nt = 0

6.3. Critère PRIX (pondération 60%)

La méthode de jugement du critère « prix » sera la suivante :

Les offres seront examinées lot par lot.

Le prix sera analysé au regard du montant total du marché porté à l'acte d'engagement et suivant les PSE retenues par le maître d'ouvrage de la manière suivante :

- Si plusieurs PSE sont retenues, le prix sera analysé suivant l'offre de base et les PSE retenues par le maître d'ouvrage
- si une seule PSE est retenue, c'est le prix global qui sera analysé (offre de base + PSE)

En revanche, si aucune PSE, seul le prix de l'offre de base sera jugé.

En cas de discordance entre les différentes indications du prix global et forfaitaire figurant dans l'offre d'un candidat, le montant HT figurant en lettres à l'acte d'engagement prévaudra sur toute autre indication. Le candidat, sera invité à préciser s'il maintient son offre.

En cas d'anomalies, d'erreurs ou d'omissions internes à la décomposition du prix global et forfaitaire, le candidat retenu, sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix global et forfaitaire.

Principe de notation globale :

- 1) Note pour le critère prix
 - Offre moins disante : Note prix $N_p = 10$
 - Autres offres : Note prix $N_p = 10 \times (\text{offre moins disante}) / (\text{offre considérée})$
- 2) Note globale
 - Les offres des entreprises seront notées sur 10 points
 - Ainsi, plus la note globale sera élevée (avec un maximum de 10), meilleure sera l'offre

Offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées

L'acheteur écartera les offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées (articles L.2152-1 et R.2152-1 du code de la commande publique).

Offre irrégulière (article L.2152-2 du code de la commande publique).

C'est une offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation, en particulier parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable notamment en matière sociale et environnementale.

Offre inacceptable (article L.2152-3 du code de la commande publique).

C'est une offre dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au marché, déterminés et établis avant le lancement de la procédure.

Une offre inappropriée (Article L2122- 4 du code de la commande publique)

C'est une offre sans rapport avec le marché parce qu'elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences de l'acheteur qui sont formulés dans les documents de la consultation.

Offres anormalement basse (articles L.2152-5 à L.2152-6 et R.2152.3 à R.2152-5 du code de la commande publique)

C'est une offre anormalement basse est une offre dont le prix est manifestement sous-évalué et de nature à compromettre la bonne exécution du marché.

La maîtrise d'ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation.

6.4. Documents à produire par l'attributaire

L'attributaire recevra un courrier lui précisant les documents qu'il doit fournir au pouvoir adjudicateur

- Un acte d'engagement signé par une personne dûment habilitée, accompagnée des pouvoirs donnant délégation de signature au signataire des documents. L'attributaire s'engage à ne pas modifier son offre lors de cette signature. La signature de l'acte d'engagement vaudra signature de toutes les pièces contractuelles ;
- Les documents et attestations permettant de justifier ne pas être dans un des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-6 du code de la commande publique ; s'il fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou d'une procédure étrangère équivalente, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet prouvant qu'il est autorisé à poursuivre son activité au-delà de la durée du marché ;

- Un document d'habilitation du mandataire signé par les autres membres du groupement, en cas de groupement, et précisant les conditions de cette habilitation (personne(s) autorisées à signer le marché et toute ses modifications ultérieures) ;
- Une attestation d'assurance pour les risques professionnels inhérents aux prestations qui constituent l'objet du marché, en application de l'article L241-1 du Code des assurances.

L'attribution est faite, à titre provisoire : si le candidat retenu ne peut produire ces documents, **dans un délai de 10 jours calendaires** à compter de la date de réception du courrier de demande, son offre est rejetée.

ARTICLE 7 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter **au plus tard 7 jours** avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détails au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Les candidats souhaitant obtenir tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire pour établir leur dossier doivent poster une question sur la plateforme **au plus tard 10 jours calendaires** avant la date limite de remise des projets.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, les dispositions précédentes sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 8 CONDITIONS DE DELAI ET DE REMISE DES OFFRES

8.1. Obtention du dossier de consultation

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur la plateforme de dématérialisation de l'Etat PLACE

8.2. Modalité de remise des offres

Les date et heure limites de réception des plis sont celles indiquées sur la page de garde du présent document, qui valent également pour la transmission des « copies de sauvegarde » des soumissionnaires.

8.3. Durée de validité des offres

Le délai minimum de validité des offres est fixé à cent quatre-vingt jours (180) à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 9 RECOURS ET LITIGES

Instance chargée des procédures de recours :

Le droit français est seul applicable. Les tribunaux français sont seuls compétents, et plus particulièrement :

Le Tribunal administratif de Rennes